

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 05 MARS 2026
PROCES-VERBAL**

En application de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 26/02/2026

Date de la publication : **17 AVR. 2026**

L'an deux mille vingt-six et le cinq mars à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 70

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Raymond ALBIS, Marie AMMIRATI, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Laurent BROIHANNE, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Valérie COPIN, Julie CREACH, Cyril DAUPHOUD, Jean-Marc DELIA, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Pauline LAUNAY, Brigitte LUCAS, Jean-Marc MACARIO, Claude MASCARELLI, Joseph MATTIOLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGGERO-MAIRE, Serge PERCHERON, Gilles RONDONI, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Florence SIMON, Martine UBALDI, David VARRONE, Alain YBERT, Christian ZEDET.

PARTIS EN COURS DE SEANCE : Pauline LAUNAY après le vote de la délibération n°003, Yves FUNEL après le vote de la délibération n°007, David VARRONE après le vote de la délibération n°009.

PROCURATIONS : Aline BOURDAIRE à Ali AMRANE, Catherine BUTTY à Philippe BONELLI, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Jean-Louis CONIL à Marino CASSEZ, Laurence COSTE à Nicole NUTINI, Nicolas DOYEN à Annie OGGERO-MAIRE, Jean-Pierre FRANCHI à Christian ZEDET, Christophe MARTELLO à Pierre ASCHIERI, Christophe MOREL à Roger MISSENTI, François ROUSTAN à Jérôme VIAUD, Bernard ROUX à Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA à Brigitte LUCAS. Pauline LAUNAY à Jean-Marc DELIA à partir de la délibération n° 004.

ABSENTS : Claude BOMPAR, Stéphane CASSARINI, Claude CEPPI, Odile DESPLANQUES, Gilbert EININGER, Annie FRECHE, Alexandre GAIFFE, Jean-Marc GARNIER, Karine GIGODOT, Patrick ISNARD, Michèle PAGANIN, Christiane REQUISTON, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR	2
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025	3
2. Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales	3
3. Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales	6
4. Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.	7
DELIBERATIONS	9
N°001 : Rapport de situations comparées 2024 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	9
N°002 : Rapport Développement Durable pour l'année 2025	11
N°003 : Débat d'orientations budgétaires 2026	11
N°004 : Mutualisation – Mise à disposition de 4 agents de la DGST – Entretien des bâtiments communaux de la ville de Grasse à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	20
N°005 : Mutualisation - Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à Initiative Terres d'Azur	20
N°006 : Signature d'une convention pluriannuelle de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers avec la SCIC Piste d'Azur – 2026/2029	21
N°007 : Convention de mise à disposition de locaux dans le bâtiment Jacques Louis Lions au profit d'Université Côte d'Azur (2IP)	21
N°008 : Convention avec la commune de Saint-Vallier-de-Thiery pour la refacturation des repas et goûters dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire	22
N°009 : Bilan annuel 2025 - Acquisitions / Cessions	22
N°010 : Mutualisation de service – Création du service commun « Mutation foncière »	23
N°011 : Mutualisation de service – Mise à jour de la convention constitutive du service commun de planification urbaine et élargissement du périmètre	24
N°012 : Aide à la production du parc social - Subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse aux opérations agréées sur l'année 2025 et autorisation de signature des conventions de financement	24
N°013 : Maintien des garanties d'emprunt accordées à la société Logis Familial au bénéfice de la société 1001 Vies Habitat dans le cadre de sa fusion-absorption	25
N°014 : Cession de patrimoine par la société 3F Sud à la société Grand Delta Habitat de 4 ensembles immobiliers représentant 395 logements locatifs sociaux situés à Grasse (06 130) - Garantie de prêt transfert de patrimoine - Contrat de Prêt N° 181174	26
N°015 : Demande de classement en catégorie II de l'Office de tourisme intercommunal porté par la Société Publique Locale (SPL) Pays de Grasse Tourisme	26

Monsieur le Président déclare la séance du conseil communautaire du jeudi 05 mars 2026 ouverte. Les procurations sont transmises.

Monsieur Philippe BONELLI est désigné secrétaire de séance par le conseil communautaire et procède à l'appel.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025

Monsieur le Président : Sur le procès-verbal du 11 décembre 2025, y a-t-il des questions sur la retranscription de nos débats ? aucune observation.

Le procès-verbal du 11 décembre 2025 est adopté.

2. Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

DP2025_160	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du service parc automobile de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse au profit du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon
DP2025_161	Convention pour la gestion et l'entretien des ascenseurs du passage souterrain du secteur de la gare de Mouans-Sartoux par le gestionnaire de la gare au profit de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.
DP2025_162	Signature d'un bail pour les besoins de l'Association Centre de développement culturel du Pays de Grasse – Théâtre de Grasse
DP2025_163	Participation financière à la convention de médiation et de coordination pour les gens du voyage avec SOLIHA 06
DP2025_164	Convention de remboursement des frais de réparation engagés par Madame Corinne BRUNEL sur la commune de Grasse.
DP2025_165	Convention de remboursement des frais de réparation engagés par Madame Isabelle BARBUT, suite à un dégât causé par une manutention ayant brisée des tuiles sur le mur de sa clôture, sur la commune de PEGOMAS.
DP2025_166	Convention de mise à disposition de structures gonflables appartenant à l'association « les christ ô du cœur » pour « la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse » (CAPG).
DP2025_167	Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2 000 000,00 d'euros auprès de la Caisse d'Épargne et de prévoyance Côte d'Azur, pour le financement des investissements programmés au budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.
DP2025_168	Nouveaux produits et soldes sur certains produits de la boutique du Musée International de la Parfumerie.
DP2025_169	Retraits des produits détériorés ou volés suite à l'inventaire de la boutique des Jardins du Musée International de la Parfumerie.
DP2025_170	Signature d'une convention entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société Another Story dans le cadre du projet autour du film « WOMAN »
DP2025_171	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la société « Another Story » et le lycée De Croisset dans le cadre du projet autour du film « WOMAN »
DP2025_172	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la société « Another Story » et le lycée Amiral de Grasse dans le cadre du projet autour du film « WOMAN »
DP2025_173	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la société « Another Story » et le lycée Tocqueville dans le cadre du projet autour du film « WOMAN »

DP2025_174	Ester en justice devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille – Action en défense de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) contre la requête déposée conjointement par la SCI PAPIN et le syndicat des copropriétaires de l'immeuble du 6bis avenue Maximin Isnard et du 37 place aux aires à Grasse
DP2025_175	Virement de crédits n°2 au Budget Principal 2025
DP2025_176	Convention de mise à disposition temporaire de locaux pour les besoins de stockage de matériel du Service Collecte de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG)
DP2025_177	Marché à procédure adaptée – Entretien d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour le service de la collecte de la CAPG – Avenant n°1 au marché 2025/08
DP2025_178	Instauration des tarifs préférentiels des droits d'entrée au MIP et aux JMIP dans le cadre du partenariat avec la Société Nationale des Chemins de fer Français.
DP2025_179	Convention de partenariat entre la CAPG pour le Musée International de la Parfumerie (MIP)et les Jardins du MIP , et Côte d'Azur France Tourisme
DP2025_180	Convention de partenariat entre la CAPG pour le Musée International de la Parfumerie (MIP)et les Jardins du MIP, et l'association ASFO GRASSE.
DP2025_181	Convention, de location dans le cadre de la privatisation de l'espace Culturel et Sportif du Val de Siagne
DP2025_182	Nouveaux produits et changement de prix de certains produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2026_001	Acceptation de l'inventaire de la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2026_002	Conventions de reversement des fonds liés aux activités évènementielles
DP2026_003	Virement de crédits n°3 au Budget Principal 2025
DP2026_004	Provisions pour créances douteuses sur le budget principal
DP2026_005	Provisions pour créances douteuses sur le budget annexe ASSAINISSEMENT
DP2026_006	Provisions pour créances douteuses sur le budget annexe SPANC
DP2026_007	Modification de la régie de recettes de l'espace culturel et sportif du Val de Siagne avec la mise en place d'une billetterie - RR421
DP2026_008	Convention de mise à disposition d'une parcelle entre la copropriété « LA RIBASSIERO » et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2026_009	Prolongation de la convention de location de Vélos à Assistance Électrique (VAE) à l'entreprise STME – Groupe DX
DP2026_010	Cession à titre gratuit d'une troisième roue pour fauteuil roulant entre l'association « Accéder Côte d'Azur » et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2026_011	Régie de recettes de Grasse Campus RR n°426 – Destruction des tickets d'entrée 2023
DP2026_012	Convention de sponsoring/parrainage pour l'évènement du Ride and Trail By Pays de Grasse
DP2026_013	Modalités des remises effectuées à la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2026_014	Nouveaux produits et sorties de stock de la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2026_015	Nouveaux tarifs promotionnels et changements de prix de certains produits de la boutique du Musée International de la Parfumerie

DP2026_016	Nouveaux tarifs colissimo pour les ventes en ligne de la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2026_017	Nouveaux produits en vente à la boutique des Jardins du Musée International de la Parfumerie
DP2026_018	Convention d'échange de publicité entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le Groupe Nice Matin
DP2026_019	Marché à procédure adaptée – Restructuration de la chapelle Sainte Luce sur la commune de Saint-Vallier-de-Thiery – Phase 1 : réfection complète des toitures Avenant n°1 au marché 2025/21
DP2026_020	Convention entre le Département des Alpes-Maritimes et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse relative à l'aide aux transports au titre de l'année 2026
DP2026_021	Convention de partenariat entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes-Maritimes et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
DP2026_022	Instauration de l'entrée gratuite au Musée International de la Parfumerie le weekend du 31 janvier au 1er février 2026, dans le cadre d'un week-end d'animations « Mon week-end aux musées » organisé en partenariat avec le comité régional du tourisme.
DP2026_023	Fixation des tarifs différenciés 2026, 2027, 2028 dans le cadre de l'événement Ride and Trail by Pays de Grasse pour l'exercice de sa compétence sports
DP2026_024	Convention de partenariat et de cession de droits d'auteur entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'autrice Marie-Christine BORDEAUX.
DP2026_025	Convention de coopération entre à l'association « Fédération Française Handisport » (FFH) et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG)
DP2026_026	Réalisation d'une étude de terrain « Petite enfance » sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
DP2026_027	Accord-cadre à procédure adaptée – Fourniture et livraison de couches pédiatriques éco-responsables jetables pour les établissements d'accueil du jeune enfant de la CAPG – Avenant n°1 à l'accord-cadre 2025/36
DP2026_028	Convention d'adhésion aux services de Grasse Campus de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le CFA LE STUDIO CENTRE DE FORMATION
DP2026_029	Organisation du prix « L'écho des cimes 2026 » et convention de partenariat entre le lauréat, le Syndicat Mixte de Gréolières - L'Audibergue, l'Espace de l'Art Concret, la Villa Arson et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2026_030	Prise en charge des frais relatifs au déplacement et à l'hébergement de Madame Jessica Cendoya dans le cadre de la journée thématique Musée et petite enfance « une expérience culturelle et sensorielle »
DP2026_031	Changements de prix de certains produits en vente à la boutique des Jardins du Musée International de la Parfumerie
DP2026_032	Nouveaux produits et changements de prix de certains produits de la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2026_033	Instauration de l'entrée gratuite au Musée International de la Parfumerie dans le cadre de la manifestation Expo Rose 2026, organisée par la Ville de Grasse

Le conseil communautaire **PREND ACTE** de ces décisions

4. Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

N° MARCHE	OBJET	TITULAIRE	Notifié le	Montant en € HT
2025/31.1 ET 2	Acquisition de livres et mission de conseil (2 lots)	SAS DECITRE 15 B, avenue C 69800 SAINT PRIEST	12/01/2026	Montant maximum par période : 25 000,00
2025/35	Réalisation, édition et diffusion du catalogue pour l'exposition « Parfums d'Asie - Cultures olfactives traditionnelles de la Chine à l'Inde » qui se tiendra au Musée International de la Parfumerie à Grasse du 26 juin 2026 au 3 janvier 2027	Silvana Editoriale SPA VIA DEI LAVORATORI 78 20092 CINISELLO BALSAMO (MILAN) - ITALIE	12/01/2026	DPGF : 23 000
2025/36	Fourniture et livraison de couches pédiatriques éco-responsables jetables pour les établissements d'accueil du jeune enfant de la CAPG	LES CELLULOSES DE BROCELIANDE ZI LA LANDE DU MOULIN 56800 PLOERMEL	06/01/2026	Montant maximum par période : 40 000
2026/01	Scénographie de l'exposition 2026 : Conception, réalisation, montage et démontage au Musée International de la Parfumerie de l'exposition « Parfums d'Asie - Cultures olfactives traditionnelles de la Chine à l'Inde » présentée au Musée International de la Parfumerie du 26 juin 2026 au 3 janvier 2027	KASCEN SRL 7 Rue du Bosquet 1348 Louvain-La- Neuve (Belgique)	12/01/2026	DPGF : 105 195,00
2026/02.1	INCUBATEUR TERRITORIAL d'EFC-ESS sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse Lot 01 : Animation, transfert de compétences et incubations de projets sur l'Économie de la Fonctionnalité (EFC)	SCIC IMMATERRA 21 bis avenue Thiers 06000 NICE	22/01/2026	DPGF : 49 166,00
2026/02.2	INCUBATEUR TERRITORIAL d'EFC-ESS sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse Lot 02 : Appui à la coordination et animation territoriale, transfert de compétences et incubations de projets sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)	ASSOCIATION INTERMADE 41 rue Jobin 13003 MARSEILLE	22/01/2026	DPGF : 26 500,00
2026/03	Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre d'un marché global de performance énergétique (« MGPE ») pour les installations CVC de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	MANERGY SERMET SAS Direction Méditerranée 1 rue P. Séjourné 94000 CRETEIL	21/01/2026	DPGF : 6 937,50

Le conseil communautaire **PREND ACTE** de ces décisions.

5. Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DB2025_097	Changement d'adresse de l'établissement d'accueil du jeune enfant « DAUDET »
DB2025_098	Aides à l'amélioration de l'habitat privé- Attribution de subventions
DB2025_099	Cession de la parcelle cadastrée BZ n°663 sise à Grasse - 109 avenue Pierre Sémard au profit de SNCF RESEAU
DB2025_100	Commune de Les Mujouls - Clôture de l'opération- Rénovation du bâtiment de la mairie – Phase 2
DB2025_101	Commune de Cabris - Clôture de l'opération- Réhabilitation de la salle des fêtes « Mistral »
DB2025_102	Accord-cadre – Groupement de commandes - Procédure formalisée avec négociation – Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur l'Ouest des Alpes Maritimes et le Sud du Var - Attribution de l'accord-cadre
DB2025_103	Adoption d'un nouveau règlement intérieur de l'hôtel d'entreprises scientifique Grasse BIOTECH
DB2025_104	Règlement de la course « Ride and Trail By Pays de Grasse »
DB2025_105	Accord-cadre - Appel d'offres - Service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse dit « SàD » (Sillages à la Demande) suite à une première procédure déclarée infructueuse Avenant n°4 à l'accord-cadre 2023/25
DB2025_106	Actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'Accueil du jeune enfant (EAJE)
DB2025_107	Financements extérieurs : Demande de subvention au Conseil Régional« Nos territoires d'abord » 2023-2028 - Opération « Bus à Haut Niveau de Service Grasse / Mouans-Sartoux »
DB2025_108	Financements extérieurs : Demande de subvention au Conseil Régional « Nos territoires d'abord » 2023-2028 - Opération « Renouvellement partielle de la flotte de bus par des bus électriques
DB2025_109	Actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) : Demande de subvention à la DRAC PACA dans le cadre de l'appel à projet « Culture et Justice »
DB2026_001	Restauration de la chapelle Sainte-Luce - Commune de Saint-Vallier-de-Thiery - Avenant n° 2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
DB2026_002	Commune de Cabris - Rénovation de l'éclairage public - Convention avec CERTINERGY & SOLUTIONS
DB2026_003	Aides à l'amélioration de l'habitat privé - Attribution de subventions

DB2026_004	Demande de subvention auprès de la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur, de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et de l'Etat, en vue d'un projet de soutien à la fonction parentale, dans le cadre des thématiques de la convention territoriale globale
DB2026_005	Règlement intérieur - Espace Culturel et Sportif du Val de Siagne
DB2026_006	Contrat « Nos territoires d'Abord – Pays de Grasse » - Demande de subvention à la Région pour l'acquisition de bacs de tri individuels au titre des années 2026-2027-2028
DB2026_007	Travaux d'aménagement de deux logements au 15 rue de la République à Saint-Cézaire-sur-Siagne
DB2026_008	Rénovation d'un bâtiment communal (Gîte touristique) - Phase opérationnelle - Commune de Saint-Auban - Avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
DB2026_009	« Dotation cantonale – travaux de voiries communales 2026 » - Commune de Valderoure
DB2026_010	Sentier du vertige - Diagnostic écologique - Commune de Saint-Auban - Avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
DB2026_011	Réfection du Chemin des Sources de la Siagne - Commune de Saint-Vallier-de-Thiery - Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
DB2026_012	Rénovation de deux logements au 9 place Jean-Antoine David - Commune de Valderoure - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée
DB2026_013	Rénovation de six logements (gîte Malamaire) Commune de Valderoure - Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
DB2026_014	Chemin rural des Galants – mur de soutènement - Commune d'Escagnolles - Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
DB2026_015	Accord-cadre - Appel d'offres - Travaux préparatoires, de libérations d'emprises et d'accompagnement dans le cadre de la réalisation du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Grasse et Mouans-Sartoux - Avenant n°1 à l'accord-cadre 2025/26
DB2026_016	Appel d'offres ouvert - Service de transport à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite « Mobiplus » (Mobi +) - Attribution d'un accord-cadre
DB2026_017	Modification du Règlement de la course - « Ride and Trail By Pays de Grasse »

Le conseil communautaire **PREND ACTE** de ces décisions

DELIBERATIONS

N°001 : Rapport de situations comparées 2024 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Madame la Vice-présidente Marie-Lousie GOURDON expose au conseil communautaire :
Je vous lis quelques paragraphes de la synthèse parce que ça pose bien la situation. Après, je vous ferai une analyse précise de la situation en 2024. Conformément aux dispositions fixées par l'article 61 de la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation de présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont tenus d'élaborer chaque année un rapport social unique présentant les données sociales visant à améliorer la gestion des ressources humaines. Ce rapport a vocation à se substituer aux différents rapports existants, notamment celui présentant la situation comparée des femmes et des hommes.

Aussi, il est proposé au conseil de prendre acte des éléments et données 2024 que vous avez reçus. Je vais vous en faire une courte synthèse. Avant, je voulais remercier à la fois Sabine BEGUE, chargée à mes côtés de cette mission de l'égalité femmes-hommes dans notre communauté d'agglomération, et remercier tout particulièrement Maud BERGERET, directrice des ressources humaines et son service, qui ont fait un travail extrêmement précis et détaillé. L'année dernière, les chiffres étaient plus globaux. Cette année, il y a eu une analyse qui a donné les résultats que je vais vous exposer. D'abord, vous rappelez qu'il s'agit de l'année 2024. J'ai une bonne et une mauvaise nouvelle. La mauvaise, c'est pour 2027. Ce n'est pas une mauvaise parce qu'on sera excellent. À partir de 2027, toutes les pénalités en suspens qui étaient potentiellement applicables lorsqu'on n'avait pas une égalité, si ce n'est parfaite, du moins approchante entre les hommes et les femmes, étaient plus ou moins dérogatoires. En janvier 2027, ce sera appliqué. Petit à petit, dans l'année, il faudra avoir de bons résultats. La bonne nouvelle, c'est qu'on s'en approche, sur un point en particulier très important. Des efforts ont été faits sur ce plan par les RH. On n'est pas encore parfait, mais c'est un peu mieux. Peut-être que pour l'année 2025, ce sera encore mieux et 2026 aussi. En tout cas, c'est une approche sérieuse par le service, mais tout ne dépend pas de la bonne volonté. On est dans un statut territorial assez contraint, on ne peut pas faire tout ce qu'on veut. Il y a eu des situations au fil des années des transferts de compétences, avec du personnel qui rentrait avec un statut particulier. Il y a pu y avoir des personnels communaux, même des associations qui ont été intégrées à notre personnel de l'agglomération. Du coup, ça a pu créer des distorsions qui existent encore, que les RH essaient d'aplanir ou de lisser, mais ça crée encore des situations où on a des différences de rémunération qui peuvent paraître importantes, mais explicables. On a pris le dossier à bras-le-corps avec Maud, il y a quelques jours, pour qu'elle m'explique tous les points sensibles que j'avais noté où je trouvais qu'il y avait des décalages importants. Pour chaque décalage, il y avait une explication logique. Ce qui reste néanmoins, les hommes sont toujours mieux payés que les femmes et on est à une différence globale de 11 à 12 %. C'est un petit peu moins que l'année d'avant. Là où on est bon, sur les directions, y compris la Direction Général des Services (DGS) et la Direction Général des Services Techniques (DGST), on a 32 directions avec 16 directions femmes, 16 directions hommes, mais les deux plus grosses directions, DGS et DGST, pèsent lourd dans la balance. Du coup, tout de suite, on a une différence qui s'accroît. Ce sont des choses comme ça qui font les résultats aussi. Globalement, on est toujours entre 11 et 12 %. Ce sont les transferts de compétences, les associations qui ont été absorbées, les primes de technicité qui vont plutôt aux garçons. Il faut que vous le disiez à vos filles et vos petites-filles quand elles font des études. Essayez toujours de caser un diplôme technique, parce que même si vous n'avez pas de fonction technique, ce diplôme peut vous valoir une meilleure rémunération. Ce sont plus les garçons qui ont des diplômes techniques que les filles. Ensuite, il y a les heures supplémentaires que les femmes ne font pas forcément parce qu'elles ont à côté la vie de famille. Il y a un chiffre

important, 97 % du personnel à temps partiel, ce sont des femmes. Quand on compare les salaires, c'est à temps complet équivalent. Néanmoins, ça penche toujours. Une carrière de femmes à temps partiel, ce n'est pas comme une carrière d'hommes à temps complet. Ce ne sont pas de petites choses parce que 12 % du salaire en plus, ça fait une sacrée différence à la fin de l'année et à la retraite aussi. Je vous informe, une fois que les comptes sont faits et que les femmes arrivent à la retraite, en moyenne, au niveau national, il y a jusqu'à 30 % de différence entre une retraite d'homme et une retraite de femme. Il suffit qu'il y ait eu deux ou trois grossesses avec congé maternité. C'est pour ça qu'on incite les hommes à prendre des congés paternité. Il y en a un ou deux, c'est bien. Ça progresse, il faut du temps pour changer les habitudes. Ça explique les chiffres, mais en même temps, on ne doit pas se dire que ça les justifie. Il faut continuer à travailler comme le travail a été fait jusqu'à maintenant. Comme il est fait en 2025, on verra des résultats sans doute meilleurs en 2025 qu'en 2024. Il faut garder cette direction et il faut que tout le monde encourage les RH et Maud à continuer dans ce sens et les encourager. Pour vous donner un exemple, si on devait payer la pénalité sur l'inégalité dans les postes de direction, cette pénalité est de 90 000 euros. C'est juste pour vous donner un ordre de grandeur. On est bon sur ce poste. C'est en pourcentage. C'est juste pour vous dire, ce ne sont pas 1 000 « balles ». C'était mon petit rapport. Je peux vous dire tout le reste, mais je pense que c'est là-dessus qu'on a besoin d'être clair. On a 591 agents permanents dont 62,4 % de femmes et 37,6 % d'hommes. Il faut tout regarder, bien sûr. Un petit point de progrès aussi à faire, c'est le taux d'emploi des travailleurs handicapés. C'est un peu à côté, mais c'est intéressant puisque ça fait partie du rapport, qui est de 4,2 %. L'obligation légale est de 6 %. Là aussi, on a besoin de faire encore un petit effort. Le travail est bien fait. Les employés des ressources humaines l'ont pris à cœur et essaient de trouver des moyens de faire mieux, mais on est contraint par les histoires d'échelons de progression. Tout ça ne se fait pas comme on veut, heureusement. Penser aux primes, aux indemnités, tout ça vient plutôt du côté masculin. Voilà, Monsieur le Président, j'ai essayé de souligner les efforts, mais encore une petite marge de progrès pour 2027, pour qu'on soit bon et qu'on ne paye pas les pénalités.

Monsieur le Président : Merci pour ce commentaire de notre rapport. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention.

Marie-Louise GOURDON : Nous sommes en mars et ça fait quatre ans que dans notre agglomération, nous avons lancé le mars de l'égalité. Ce mars de l'égalité commence aujourd'hui dans les collèges de Pégomas et va se poursuivre jusqu'à la fin du mois. Nous allons toucher les huit collèges de l'agglomération, toutes les classes de quatrième de ces huit collèges, ça représente 1 200 élèves auxquels on va parler de stéréotypes, d'égalité, de respect, de consentement. Toutes ces notions qui devraient être acquises un peu plus tôt, mais la 4^{ème}, c'est l'âge de l'adolescence et où les choses se corsent du côté des prises de conscience. On a besoin d'effectuer ce travail de fond. Ça se fait avec 52 intervenants et intervenantes bénévoles extérieurs qui viennent présenter leurs métiers, par exemple une femme astrophysicienne, un homme sage-femme, une femme plombière, etc. des métiers à contre-courant de ce qu'on a dans nos esprits comme stéréotypes et leur simple présence réelle, permet de comprendre qu'une femme peut être cheffe d'entreprise, astrophysicienne, qu'elle peut faire de la plomberie, être sur un chantier ou autre chose, des métiers dits masculins ou féminins. Pareil pour les sports. C'est un gros travail qui est fait avec Alter Ego qui encadre l'animation et les personnes interviennent. Je voulais vous le dire parce qu'aujourd'hui, il y a une tendance à une reprise forte de la misogynie auprès des jeunes adolescents à cause des réseaux. On a besoin rapidement de reprendre la main et parler de respect et d'égalité à leur niveau. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Le Président : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Je vous remercie de ce commentaire.

Le conseil communautaire **PREND ACTE** des éléments et données de situations comparées 2024 sur l'égalité entre les femmes et les hommes contenus dans le rapport social unique 2024 en annexe.

N°002 : Rapport Développement Durable pour l'année 2025

Monsieur le Vice-président Marino CASSEZ expose au conseil communautaire :

La Loi dite Grenelle II soumet les EPCI à la réalisation d'un rapport de synthèse en matière de développement durable. Ce rapport permet de faire ressortir les actions et politiques en faveur du développement durable et d'en analyser également leurs impacts. Le rapport fait donc l'état des actions menées par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au travers des 17 Objectifs de Développement Durable définis par les 193 membres de l'ONU. Il est proposé de prendre acte du rapport 2025 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Cette année, le rapport que vous avez pu avoir à l'entrée, a été amélioré en l'accompagnant de chiffres clés. On nous avait aussi fait la remarque sur les perspectives, donc on a ajouté les perspectives et mis en valeur les indicateurs globaux afin de donner une meilleure analyse sur le document. On peut rappeler cinq actions phares sur la CAPG : la piscine Altitude 500 avec un projet structurant de transition énergétique, la lutte contre la précarité alimentaire avec le PAT, la modernisation de l'eau et de l'assainissement avec les stations d'épuration, l'éducation au développement durable avec les élèves sensibilisés dans les écoles et le plan égalité femmes-hommes qui va durer entre 2024 et 2027.

Le conseil communautaire **PREND ACTE** du rapport 2025 concernant la situation en matière de développement durable de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire et **DECIDE** :

- **DE CONFIRMER** que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, propose un bilan des politiques, programmes et actions publiques, au travers des 17 Objectifs de Développement Durable ;
- **DE DIRE** que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et aux services de la DREAL pour information ;
- **DE DIRE** que ce rapport sera consultable sur le site internet www.paysdegrasse.fr.

N°003 : Débat d'orientations budgétaires 2026

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Ainsi, toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aura pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge. Le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57 et de deux mois maximum pour les autres maquettes budgétaires.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour examiner les orientations budgétaires de notre communauté d'agglomération pour l'année 2026. Ce débat constitue un moment essentiel de notre vie démocratique locale. Il nous permet de partager un diagnostic clair, d'anticiper les contraintes qui pèsent sur nos finances et de définir ensemble les priorités qui guideront l'action des 23 communes et des 70 conseillers communautaires de notre Communauté d'agglomération pour cet exercice.

Un contexte national qui n'échappe à personne et qui se complique encore, après la guerre en Ukraine, la guerre au Moyen-Orient, les questions exogènes de l'augmentation du coût du pétrole qui sont devant nous, avec une année 2026 qui s'ouvre dans un environnement économique et financier fragile, incertain.

La croissance française reste faible, l'inflation ralentit mais continue d'impacter nos dépenses, et le déficit public, encore proche de 5 % du PIB, conduit l'État à renforcer la maîtrise de la dépense publique.

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans cette logique. Elle impose un effort significatif aux collectivités territoriales, et plus particulièrement aux intercommunalités. Je pense notamment à la reconduction du dispositif DILICO qui va nous impacter ; à la stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui équivaut en réalité à une baisse en euros constants ; au décalage du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) à N+1 qui pèse sur notre trésorerie et sur nos équilibres budgétaires et à la diminution de certaines compensations fiscales (- 600 000 € sur les locaux industriels). Je veux néanmoins souligner un point positif : la CAPG ne devrait pas être contributrice au DILICO en 2026, ce qui nous évite un prélèvement supplémentaire sur nos recettes.

Dans ce contexte national difficile, notre intercommunalité fait preuve de sérieux et de responsabilité. Nos finances restent saines, mais elles sont soumises à des tensions croissantes. Nous l'évoquons ce matin en bureau des maires avec la quasi-totalité des maires présents pour parler de cette situation qui est saine mais qui reste fragile.

Nos recettes progressent faiblement : la fiscalité économique évolue modérément, les dotations stagnent, les compensations diminuent et le décalage du FCTVA reporte d'un an des recettes importantes suite à de gros investissements que nous avons faits qui vont décaler d'autant plus ces récupérations de TVA que nous attendons de manière impatiente dans nos budgets.

Dans le même temps, nos dépenses augmentent mécaniquement : la masse salariale, sous l'effet des mesures nationales même si l'on peut se réjouir que les fonctionnaires obtiennent des améliorations, elles nous impactent ; les coûts des différents marchés publics (révisions de prix) ; les besoins croissants dans nos compétences obligatoires : mobilité, déchets, aménagement, transition écologique.

Notre objectif est clair. Nous l'avons évoqué ce matin, cher Jean-Marc DELIA en charge de la Commission des finances et dans mon esprit, dans tout ce qui est piloté par lui depuis tant d'années, c'est la maîtrise de la progression des dépenses pour préserver notre épargne. Voilà le cap que nous nous proposons de suivre. C'est cette condition indispensable pour maintenir notre capacité d'investissement et je vous proposerai que nous puissions suivre scrupuleusement cette ligne de force que nous nous sommes assignés. Une action publique qui doit rester ambitieuse parce que nous traçons une voie pour un territoire, pour 23 communes. Malgré ces contraintes, nous devons continuer à porter une vision pour notre territoire. 2026 sera une année de continuité dans nos grands projets, mais aussi une année de priorisation.

Nos investissements se concentreront sur : la transition écologique et énergétique avec une mention spéciale pour les investissements qui seront productifs en disant : « quand on fait un investissement qui va dépenser moins, ce sera un investissement productif. Si on met du double vitrage pour moins chauffer, ça fait partie de ces investissements productifs. » ; nous devons quantifier chaque investissement à la faveur de ce regard, de cette efficience des deniers publics dans les notions d'écologie et d'énergie ; les mobilités du quotidien ; l'aménagement de nos communes ; le développement économique et l'attractivité ; les équipements publics structurants.

Nous devons toutefois tenir compte : de la hausse des coûts de construction, de l'autofinancement limité, de la dépendance aux subventions, et du décalage du FCTVA. Si des partenaires se rétractent ou se replient dans les participations financières que nous attendons, nous devons revoir les choses, réinterroger les équilibres et les maquettes. Quand on voit que certaines situations fondent comme neige au soleil et notamment, le Fonds vert de l'État annoncé à 2 milliards d'euros et dans lequel nous avons bon nombre de dossiers où nous avançons et où nous devons réinterroger ces sujets à chaque fois. Puis, ce décalage FCTVA, nous ne pouvons pas faire la banque indéfiniment, nous devons calculer les moments de retour de cette TVA avancée parce qu'il faudra avoir la trésorerie nécessaire tout simplement pour tenir. Si nous empruntons, ça coûte. Il y a des charges financières. Ces réflexions, nous devons les mener tous ensemble. C'est pourquoi nous devons hiérarchiser nos projets, en privilégiant ceux qui répondent aux besoins les plus urgents et aux engagements déjà pris.

Cette gestion rigoureuse et responsable s'impose à nous et je veux saluer ici le travail des services communautaires.

En premier lieu, je veux remercier Jean-Marc DELIA, notre sénateur dont on est fier, ici dans nos 23 communes, qui a toujours tenu la barre, l'orientation financière de notre communauté d'agglomération avec rigueur, unanimement reconnue, quelles que soient les obédiences ou les formations politiques à l'intérieur de notre Assemblée. Jean-Marc DELIA a eu ce discours clair, transparent, de co-construction avec chacune et chacun d'entre vous. Je veux le remercier pour ça.

Je veux remercier les services qui travaillent à cela, sous la houlette du directeur général, qui poursuivent le renforcement du contrôle de gestion, les services qui procèdent à l'optimisation des achats et à la modernisation de nos procédures internes. Notre politique de ressources humaines reste guidée par un double impératif : garantir la qualité du service public tout en maîtrisant l'évolution de la masse salariale parce que nous devons anticiper les effets de glissement-vieillesse-technicité et les effets mécaniques qui s'imposent à nous et que nous subirons. Nous continuerons à accompagner nos agents, comme nous le faisons, ici même dans cette salle, avec le Comité Social Territorial (CST), avec les formations, les organisations syndicales et le collège des élus. Nous continuerons à accompagner nos agents pour développer leurs compétences. Nous sommes attachés à la formation, à moderniser l'organisation du travail, mais aussi à encadrer de manière plus rigoureuse les heures supplémentaires et les régimes indemnitaires.

Une trajectoire financière que nous devons sécuriser collectivement. Le budget 2026 devra être un budget de responsabilité, de prudence et de lucidité. Nous devons préserver notre capacité d'agir, sans compromettre l'équilibre financier de la CAPG.

Cela implique : de contenir les dépenses de fonctionnement, de maintenir notre épargne — je rappelle que, sous ma présidence, nous sommes sortis du réseau d'alerte dans lequel notre communauté d'agglomération était plongée en 2019 — de limiter le recours à l'emprunt et de sécuriser notre trajectoire d'endettement.

Nous devons également poursuivre un dialogue étroit avec nos communes membres, car la réussite de notre intercommunalité repose sur une vision partagée et sur une solidarité territoriale forte que nous exprimons peut-être plus qu'ailleurs, à l'endroit de chacune des communes membres. Ce matin, en Bureau des maires, nous évoquons la singularité de notre communauté d'agglomération qui réduit sa voilure dans son fonctionnement au bénéfice de chacune des communes membres. Nous redonnons de la perspective aux communes, là où les communes ont de moins en moins de marge de manœuvre. Nous avons fait ces choix politiques ensemble. J'ai su les imposer à l'administration de la communauté d'agglomération en expliquant que cette notion de solidarité était un choix politique, de dire : « comment aider plus dans un contexte de plus en plus contraint ? ». Nous avons travaillé et nous devons poursuivre un dialogue avec chacune des communes pour continuer à avoir cette vision co-construite, partagée, voulue ensemble. Je sens cette solidité du groupe de nos 23 communes qui s'accordent sur ces sujets. La preuve, c'est qu'à chaque fois, le budget est voté par les communes qui sont conscientes de l'apport important de chacune des actions que nous menons au service des territoires.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs de la presse, Mesdames et Messieurs de l'administration, ce rapport d'orientations budgétaires que nous examinons aujourd'hui n'est pas un simple exercice technique. Il engage notre capacité à agir, à investir, à accompagner nos habitants et nos entreprises, à préparer l'avenir de notre territoire.

Dans un contexte national contraint, notre communauté d'agglomération fait le choix de la responsabilité, de la maîtrise financière et de la continuité de l'action publique. Nous devons rester ambitieux, mais lucides. Nous devons rester volontaires, mais prudents et surtout, unis autour d'un projet commun pour le Pays de Grasse.

Je vous remercie pour votre attention, et je vous propose maintenant d'ouvrir le débat et que chacun puisse s'exprimer sur les orientations budgétaires de notre communauté d'agglomération. Y a-t-il des interventions ?

Paul EUZIERE : J'ai écouté avec attention la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires, et je tiens d'abord à saluer le travail fait par les services pour la qualité des informations fournies, d'abord les services financiers.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 de la CAPG se présente comme un exercice de responsabilité et de rigueur. Il est en réalité plus que cela : il constitue un texte de positionnement politique, qui installe une culture de la « retenue budgétaire » dans un contexte national présenté comme contraignant.

Derrière la technicité apparente du document, une ligne se dessine : stabiliser, contenir, préserver, quitte à réduire l'ambition.

On peut constater dans ce rapport une dramatisation maîtrisée du contexte national.

Le document consacre une place centrale au Projet de Loi de Finances 2025.

L'effort demandé aux collectivités est détaillé, chiffré, répété. Le DILICO, la stagnation de la DGF, la baisse des compensations sur les locaux industriels : autant d'éléments qui structurent la narration. Mais un décalage apparaît.

La CAPG n'est pas contributrice au DILICO selon les critères annoncés. Le résultat de fonctionnement augmente.

Certes, la situation de notre agglomération est fragile notamment au plan de l'épargne nette (c'est-à-dire notre capacité à financer nos investissements par nos propres ressources) qui diminue de 22% ; mais la collectivité n'est pas en crise.

La contrainte nationale existe, certes, mais elle est utilisée ici comme levier d'anticipation politique.

Le rapport semble préparer les esprits à une phase de consolidation et, potentiellement, à des arbitrages restrictifs. Il s'agit moins de gérer l'urgence que d'installer une discipline. Le rapport d'orientations budgétaires insiste sur : « contenir des charges de fonctionnement » ; « optimiser les services » ; « prioriser les actions » ; « être vigilants sur les effectifs ».

Le vocabulaire est mesuré, mais l'intention est claire : ralentir la dynamique. Or, les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 1,6 % en 2025 après un pic conjoncturel en 2023-2024. Les charges de personnel (ch. 012) sont envisagées avec une augmentation de seulement 0,66%. Ce qui est absolument intenable, sauf en diminuant drastiquement le nombre d'agents de la CAPG.

La situation n'est pas inflationniste structurellement. Le risque n'est pas celui d'un emballement, mais celui d'un réflexe de contraction prématuré. Une collectivité qui entre trop tôt dans une logique défensive peut freiner : l'investissement structurant, l'innovation territoriale, la dynamique économique locale. La prudence est vertueuse, mais la prudence excessive peut devenir paralysante. L'investissement est affiché comme prioritaire, mais sous condition.

Le document affirme vouloir maintenir un niveau d'investissement soutenu : avec des projets structurants, la transition écologique, des équipements communautaires mais chaque phrase est assortie d'une réserve : « lorsque les conditions de financement le permettent », « en cohérence avec les capacités d'autofinancement », « ajustement de la programmation pluriannuelle ». L'investissement n'est plus moteur ; il devient variable d'ajustement. C'est un tournant subtil mais réel.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires est rigoureux financièrement, mais il est discret sur la vision territoriale.

Je voudrais revenir au plan des investissements sur un point important qui me semble mériter quelques éclaircissements. Page 53 du rapport, dans la liste des "Grands Projets" prévisionnels pour 2026, on lit : "BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)" mais en parcourant l'ensemble du document, je n'ai trouvé aucun chiffrage de ce projet, ni son coût total, ni la part inscrite pour 2026, ni son échelonnement dans le temps, ni les financements attendus de nos partenaires.

Mes questions seront donc les suivantes :

- Premièrement : Quel est le coût prévisionnel total de l'opération B-HNS, acquisitions des 450 parcelles indispensables comprises ? Ces 450 parcelles qu'il faudra acquérir ne sont pas chiffrées même pas « à la louche ».
- Deuxièmement : Quelle est la part de ce coût qui sera inscrite au Budget primitif 2026 ? S'agit-il d'études, d'acquisitions foncières, de premiers travaux ?
- Troisièmement : quel est le plan de financement prévisionnel ? Quelles subventions sont déjà obtenues auprès de l'État, de la Région, du Département, de l'Europe ?

- Quatrièmement : En conséquence, combien la CAPG devra-t-elle emprunter pour cette réalisation qui, rappelons-le permettra finalement de gagner 6 minutes sur 8 km sur un trajet qui est déjà desservi par 5 lignes ?
- Cinquièmement : Ce projet étant par nature pluriannuel, une Autorisation de Programme sera-telle votée avec le Budget primitif, avec un échéancier de crédits de paiement sur plusieurs exercices ?
- Sixièmement et surtout : Dans un contexte où notre Epargne nette chute de 22 %, où notre endettement augmente de 13 %, et où nos marges de manœuvre se réduisent, comment ce projet s'intègre-t-il dans notre capacité financière réelle ? Avons-nous réalisé une étude de soutenabilité à moyen terme ?

On pourrait comprendre que les arbitrages budgétaires ne soient pas encore finalisés, comme le mentionne d'ailleurs le rapport mais le débat d'orientations budgétaires a justement pour objet d'éclairer les élus sur les choix qui se préparent.

Or, sur un projet de cette ampleur qui va entraîner le doublement de l'endettement de la communauté d'agglomération, l'absence totale de chiffrage et de calendrier financier ne nous permet pas d'apprécier pleinement la trajectoire dans laquelle nous nous engageons.

Nous souhaiterions, d'ici le vote du Budget primitif en avril, qu'une note spécifique soit communiquée aux élus — aux élus sortants, mais de toute façon, il servira aux élus rentrants aussi ; en tout cas, il servira à la Communauté d'agglomération et aux habitants du Pays grassois pour connaître le coût de ce projet — détaillant le phasage, le coût et le plan de financement prévisionnel de ce BHNS. Cela nous permettra de voter en toute connaissance de cause, et d'éviter que ce projet majeur ne devienne, dans quelques années, un boulet financier qui handicapera lourdement notre fonctionnement dans le futur. Voilà quelques remarques et questions.

Monsieur le Président : D'autres sujets dans ce budget 2026 ou ce sont les 6 principales questions que vous posez ?

Paul EUZIERE : Oui, c'est précis.

Monsieur le Président : Très bien. D'autres interventions ? Pas d'autres interventions.

Paul EUZIERE : C'est une explication. Selon la construction financière qu'on fait, on double l'endettement. C'est effectivement, à mes yeux, un projet important et qui mérite d'être cadré et d'apporter des réponses.

Monsieur le Président : C'est le cas.

Monsieur le Président : Quelques éléments de réponse Monsieur EUZIERE. D'abord, nous avons répondu à bon nombre de ces questions dans une correspondance que je vous ai adressée, puisque vous m'aviez questionné. Je vous la redonne. Si vous l'avez, vous avez déjà pas mal de réponses sur les 6. Je vous la redonne.

Paul EUZIERE : Non, je les ai intégrées ces questions.

Monsieur le Président : Non.

Paul EUZIERE : Vos réponses, je les ai intégrées.

Monsieur le Président : A priori, non. Je vais lire la correspondance que je vous ai écrit.

Paul EUZIERE : Vous me dites, il y a 450 parcelles. Je connais les courriers, vous savez, j'ai une bonne mémoire.

Monsieur le Président : Vous me posez la question. Quels sont les financements ? Quels sont les partenaires ? Qu'est-ce qui est obtenu ? Je vous ai tout mis dans une lettre du 7 janvier.

Paul EUZIERE : Il y a deux lettres.

Monsieur le Président : Oui, une du 7 janvier et une du 19 janvier. Elles sont là. Si vous les avez, vous avez déjà les réponses à ces 6 questions mais je comprends que vous vouliez porter dans le débat public cette question et c'est bien normal. C'est au moment du débat d'orientation budgétaire qu'on débat. C'est à l'occasion de ces moments d'orientation qu'on peut exprimer des inquiétudes légitimes. Elles sont compréhensibles quand on porte un projet de cette ambition. J'ai répondu à chacune de ces questions dans une correspondance du 7 janvier 2026 et une du 19 janvier 2026 adressées directement à vous en réponse à vos courriels.

D'abord, vous évoquez la question du coût du BHNS. Il est, vous le savez, puisqu'on en a débattu, de 59 millions d'euros hors taxes sur cette connexion avec un dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) qui sera déposé en mai. Il faut attendre la déclaration d'utilité publique devant nous.

Le deuxième sujet, c'est de dire : comment avons-nous bouclé la quadrature économique et quelles sont les personnes qui ont sécurisé des volumes financiers dans ce projet ? Nous avons le FEDER à hauteur de 1,2 million d'euros pour les aménagements cyclables parce que vos propos, ou les propos des personnes qui font des vidéos en ce moment sur Facebook ou Instagram ont tendance à réduire le projet du BHNS en disant que ça double le train, les bus « Zou! » ou des bus déjà existants et c'est inutile. Vous savez bien que c'est bien plus que cela. C'est d'abord un projet d'aménagement cyclable tout au long du territoire et ça, le train ne l'amène pas jusqu'à preuve du contraire et « Zou! » non plus. C'est 1,2 million d'euros pour les aménagements cyclables le long du tracé BHNS avec un calendrier que vous me demandez sur ces aménagements cyclables qui vont s'étaler sur 5 années de 2026 à 2031.

De nouveaux dépôts seront effectués avec une programmation.

L'agence de l'eau a été sollicitée entre 800 000 euros et 1,2 million d'euros portant la désimperméabilisation et le renouvellement des réseaux d'eaux usées et pluviales avec un début dès 2026. Ça aussi, le train n'améliore pas la question des eaux usées et pluviales sur ce linéaire de gare à gare entre ces deux communes.

La Région a été sollicitée à hauteur de 1,5 million d'euros sur les aménagements cyclables. Je salue d'ailleurs le travail en la matière de Claude SERRA qui a œuvré et échangé avec le Président de la Région, Renaud MUSELIER et son directeur général des services pour obtenir cette participation. L'Etat viendra à hauteur de 450 000 euros pour le transfert des subventions destinées aux aménagements cyclables de la commune de Mouans-Sartoux. La Région et le Département auront d'autres demandes, notamment sur les futurs contrats NTDA et Horizon.

C'est le sens des réponses que je vous ai données sur la question du bouclage de ce financement, tout en intégrant également cette obligation que nous avons de mettre en place un transport commun en site propre, puisque nous thésaurisons cette surtaxe sur le taux pour équiper le territoire, pour lequel, ne rien faire nous serait reproché, peut-être même par des personnes de votre entourage, peut-être par Monsieur DE VILLERS, au hasard. Si nous ne mettons pas en place un bus à haut niveau de service ou un transport commun en site propre, peut-être que ces personnes proches de vous viendraient nous chercher en responsabilité et demanderaient à chacune et chacun d'entre vous de rembourser un trop-perçu parce que nous n'avons pas de projet. Je pense qu'au fond de vous, vous savez cela.

Dans le BP 2026, vous me posez la question : qu'avez-vous prévu financièrement pour la mise en œuvre ? Nous avons prévu, – débattu avec Jean-Marc DELIA, chacune des personnes ici, et vous aussi, dans la Commission des finances – 1 million d'euros pour cet exercice 2026 fléché sur le projet. Il apparaît dans cette construction budgétaire à cette hauteur. Vous me demandez où en sommes-nous de l'acquisition des 450 parcelles publiques et privées qui ont été identifiées. Effectivement, ce travail de longue haleine pour les acquisitions potentielles dans la finalisation de ce projet a été entamé avec des engagements de la communauté d'agglomération, des acquisitions amiables qui sont privilégiées chaque fois que cela sera possible, et on sait combien, quand on ne passe pas par la force publique, les choses prennent du temps. Justement, ce temps va nous permettre et nous donner le temps d'aménager de manière structurée, patiente, parce que nous ne pourrions pas, et vous avez raison, absorber un doublement de la dette en quelques exercices. Nous devons échelonner ça dans le temps pour nous doter d'une infrastructure qui permettra de la mobilité douce, la rénovation des eaux pluviales et usées, une végétalisation de cet espace,

d'avoir un cheminement piéton, de desservir les entreprises qui payent et versent le versement mobilité pour pouvoir amener devant leurs entreprises, les salariés et pour lesquels ils sont taxés ou engagés. Ça non plus, le train ou « Zou! » ne permettent pas ce passage prévu et débattu avec Gilles RONDONI, Pierre ASCHIERI et l'ensemble des élus du territoire dans des réunions publiques où, d'ailleurs, beaucoup de personnes ont participé et où vous avez aussi contribué à apporter un certain nombre de remarques et d'orientations. Concernant l'emprunt, vous avez raison de dire que la communauté d'agglomération n'est pas très endettée par rapport à d'autres collectivités territoriales. 53 millions pour une Communauté d'agglomération de 110 000 habitants et 23 communes, elle n'est pas très endettée. On s'accorde à le dire, il suffit de regarder la statistique nationale. C'est un faible endettement. Ce n'est pas pour autant qu'il faut l'endetter. Vous avez raison de dire que si nous sommes aujourd'hui hors réseau d'alerte, c'est parce qu'on a aussi réussi à désendetter la Communauté d'agglomération, à sécuriser la structure de la dette parce qu'on avait une dette très volatile avant que nous ne choissions de désensibiliser 20 millions d'euros toxiques de DEPFA et DEXIA, qui ont été des drames financiers et des risques qui pesaient sur nos épaules. Ce n'est pas parce qu'on est sorti de cette situation qu'il faut replonger dans un niveau d'endettement qui serait trop difficile à tenir. Donc, il faudra qu'on ait ce débat.

Aujourd'hui, on est au début de ce projet. On n'a pas quantifié la totalité de l'acquisition des parcelles pour répondre à votre question. Je n'ai pas un volume d'argent de la charge foncière qui sera nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre le projet dans sa totalité. Je privilégierai des démarches amiables plutôt que contentieuses, des démarches de discussion dans un premier temps plutôt que des expropriations pour avoir un débat ouvert avec chacun des propriétaires tout en disant que dans les 450 parcelles, ce sont principalement des sujets publics. C'est le Département des Alpes-Maritimes, la subdivision départementale d'aménagement littoral ouest, les délaissés de voiries départementaux ou des alignements qui sont déjà effectués au niveau du plan local d'urbanisme depuis 2018 et pour lesquels il n'y aura que peu de débats. Pour autant, il y aura des endroits où il y aura des débats lourds, difficiles. Je sais que vous soutiendrez les propriétaires et vous avez raison. Vous serez à la table des discussions pour pouvoir plaider, discuter et faire de bonnes propositions. En tout cas, le volume d'argent sur la charge foncière n'est pas encore complètement validé. Je ne l'ai pas entre mes mains et il serait vous mentir que de vous dire que je vais chercher les chiffres pour vous les donner. Je ne les maîtrise pas encore complètement. Voilà ce que je peux vous dire. Je vous redonnerai ces deux correspondances si vous le voulez bien, ainsi qu'à la presse.

Paul EUZIERE : Oui, donnez à la presse mais vous n'avez pas répondu. Vous me dites dans votre correspondance du 7 janvier — que j'ai intégré dans mes questions — : « on a obtenu, les subventions suivantes : Etat, Région, Département ».

Monsieur le Président : FEDER, Etat, Région, Département.

Paul EUZIERE : Non, soyons exacts. J'ai votre lettre. Je l'ai lue, je la connais. « Etat, Région, Département », on a obtenu « tant ». Ensuite, « parallèlement, plusieurs demandes complémentaires ont été déposées ou sont en cours de préparation ». Alors, déjà, on est dans quelque chose de plus flou. Ce n'est pas plus flou, mais on n'a pas les réponses. C'est ça que je veux dire.

Monsieur le Président : Parce qu'on n'a pas les dépôts.

Paul EUZIERE : La raison de ma première question : Où en est-on aujourd'hui, et non pas le 7 janvier ?

Monsieur le Président : A la même situation que le 7 janvier.

Paul EUZIERE : Donc, ça, c'est une réponse. Donc, pour le moment, on a sûrement l'État, la Région, le Département. Très bien. Ensuite, il y a effectivement l'agence de l'eau, le FEDER, la Région qui ont été demandées. C'est le premier point.

Le deuxième point, les 450 parcelles, il faut faire une évaluation parce que quand on dit c'est 59 millions, on fait comme s'il y avait 0 centimes, 0 euros euro pour acquérir ces 450

parcelles. Mais, pour mémoire, sur ce qu'on connaît, enfin, on est quelques-uns à connaître les choses sur le prolongement de la pénétrante...

Monsieur le Président : Oui, mais ce n'est pas comparable.

Paul EUZIERE : Les procédures des particuliers, elles sont comparables partout.

Monsieur le Président : Alors, non, dans le sens où...

Paul EUZIERE : Pardon, ils vont devant le juge des expropriations et ils se battent et font monter les enchères.

Monsieur le Président : Oui, mais ce n'est pas comparable. Je vais vous dire pourquoi.

Paul EUZIERE : Mais cela aura un coût dans tous les cas.

Monsieur le Président : Sur certaines, oui. Sur beaucoup, non. Pourquoi je dis que ce n'est pas comparable ? Je vous donne un exemple. Quand vous êtes sur la RD, route départementale, où il y a ROBERTET et COSMO NEW YORK, anciennement VIALE/PROSPERI. Le PLU a prévu un alignement à 20 mètres en 2018 en disant que les nouvelles règles d'alignement seront celles-ci. Donc, on prévoit une emprise foncière supplémentaire de part et d'autre permettant un passage du bus au niveau de service. Aujourd'hui, les alignements de 2018 ont donc été portés dans les constructions nouvelles. Aujourd'hui, je donne l'exemple de Monsieur VIALE qui a vendu à Monsieur PROSPERI, Monsieur PROSPERI qui a vendu à COSMO NEW YORK, COSMO NEW YORK qui a déposé un permis de construire pour son mur, vous verrez, à l'alignement du futur BHNS. Tout ce qui est entre l'ancien alignement jusqu'à ce mur-là est un espace considéré dans l'une des 450 parcelles concernées. Aujourd'hui, cette valeur...

Paul EUZIERE : Il faut le payer. Cela a un coût. Mes questions, elles sont simples. À combien on évalue ? Alors, on ne peut pas savoir aujourd'hui. Sur le prolongement de la pénétrante, ça a duré 30 ans et on avait 80 % au bout de 30 ans. Ce n'est peut-être pas comparable.

Monsieur le Président : Non.

Paul EUZIERE : Espérons-le. Mais en tout cas, on en a pour 5 ans ou 10 ans.

Monsieur le Président : Je pense. Et c'est tant mieux...

Paul EUZIERE : Oui, mais on est d'accord, mais ça a un coût !

Monsieur le Président : Admettons, nous allons dire ensemble, on a 59 millions d'euros hors taxes à sortir pour revégétaliser cet axe parce que les communes ne pourraient pas le faire seules, pour répondre à une obligation légale du taux de VT qu'on applique aux entreprises et on doit leur fournir quelque chose en retour, pour améliorer la question de la collecte des eaux pluviales et des eaux usées, pour végétaliser, pour faire du cheminement cyclable parce que tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut faire des cheminements cyclables hors circulation. Vous le savez, vous le mettez même dans votre projet à juste titre.

Paul EUZIERE : Vous avez des bonnes lectures.

Monsieur le Président : Je le lis avec attention et d'ailleurs, je trouve qu'il y a plein de choses de bon sens. La partie des zones cyclables, c'est plein de bon sens. Pour le faire, on a prévu un BHNS pour lequel vous avez raison d'être inquiet sur le volume de dette mais si on a justement 5 ans ou 10 ans devant nous pour étaler le niveau de dette. C'est pour ne pas faire peser la charge sur la Communauté d'agglomération en 4 ou 5 exercices que nous ne pourrions d'ailleurs pas absorber.

Paul EUZIERE : C'est ce que je demande.

Monsieur le Président : Vous avez raison.

Paul EUZIERE : Je demande des précisions qui soient intégrées dans un document qui nous sera remis avant le prochain...

Monsieur le Président : Avant l'enquête publique ?

Paul EUZIERE : Avant le prochain budget pour qu'on ait une vision claire.

Monsieur le Président : En tout cas, je souhaite avoir une vision claire sur ces charges foncières potentielles. Aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre clairement parce que je ne le sais pas. Si je vous disais, on a prévu 2 millions d'euros de charges foncières ou 5 millions d'euros, je ne serai pas honnête parce que je ne le sais pas. Moi, je pense qu'on aura beaucoup d'alignements qui vont être de facto, parce qu'ils sont tracés depuis longtemps, certains depuis 20 ans, qui seront mécaniquement des « délaissés » de voirie départementales qui appartiennent au Conseil général, je vois mal le Conseil général aller nous dire, ce délaissé de voirie départementale on vous le monétise à 500 000 euros. On est sur des délaissés de bords de route départementale en agglomération, police du maire. On a ces sujets-là et je ne peux pas vous répondre en disant quelle est la charge foncière. Je ne la connais pas.

Monsieur le Président : Je comprends vos questions. Je ressors de votre intervention deux choses. Quelle est la charge foncière ? Je ne le sais pas. Je tenterai de vous répondre le plus vite possible. Deuxième point, de tirer la sonnette d'alarme en disant : attention au niveau de dette de l'agglomération. Vous avez raison parce que nous avons un niveau de dette qui est faible. On a une Communauté d'agglomération qui est peu endettée. Ce n'est pas pour autant qu'il faut l'endetter. Il faudra qu'on ait peut-être un niveau de mise en œuvre qui permettra une capacité d'absorption sans augmenter nos charges financières parce que la dette, ce sont des charges financières.

On en débat souvent. On est, je crois, sur la même longueur d'onde, en tout cas sur ce sujet. Sur ces éclairages faits, je pense que tout le monde va constater que ce débat d'orientations budgétaires (DOB) a eu lieu. Peut-être, Monsieur DELIA, Monsieur le Sénateur.

Jean-Marc DELIA : Monsieur le Président, chers collègues, je voulais juste souligner le caractère de prudence que soulignait le Président EUZIERE. Effectivement, ce DOB a été présenté en Commission des Finances le 20 février et l'actualité internationale nous a démontré que cette prudence était de mise. C'est très important puisque nous savons que nous allons avoir des impacts nécessairement sur l'ensemble du budget.

C'est vrai que ça a été notre feuille de route depuis pas mal d'années en Commission des Finances, et c'est ce qu'on rappelle. C'est une prudence qui doit être la nôtre sur l'ensemble des investissements, bien entendu, mais aussi sur les capacités financières de notre agglomération. La dette est de 46,3 millions d'euros, non pas de 53 millions d'euros, je voulais juste le préciser, et qu'il était important quand même de rester sur cet engagement prudent. C'était juste un petit rappel qui répond effectivement à la deuxième intervention du Président EUZIERE, qui veut savoir effectivement quels sont les montants du BHNS. C'est aussi de la prudence avant de pouvoir voter le budget. Donc on est vraiment dans cette feuille de route qui caractérise les Grassoises et les Grassois et le Pays de Grasse, qui sont des gens de bon sens et prudents dans leur devenir et notamment au niveau des investissements. Je voudrais juste rappeler quand même que sur cette mandature, de gros investissements ont été faits. C'est important puisque derrière ces investissements, ce sont des entreprises qui travaillent sur notre territoire et qu'on a vraiment une belle feuille de route qui nous avait été proposée en début de mandature et que nous avons tenue jusqu'alors. C'est bien de poursuivre dans ce sens.

Monsieur le Président : Merci pour cette intervention complémentaire qui rejoint mes propos et je vous en remercie pleinement. Y a-t-il d'autres interventions ? Pas d'autres interventions ? Nous constatons que le débat a bien eu lieu.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2026, de la

tenue en séance du débat des orientations budgétaires pour 2026 et à son issue, des orientations budgétaires pour 2026.

N°004 : Mutualisation – Mise à disposition de 4 agents de la DGST – Entretien des bâtiments communaux de la ville de Grasse à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Monsieur le Président de séance expose au conseil communautaire :

Dans un souci de rationalisation des moyens et d'optimisation des ressources, il apparaît opportun de poursuivre le renforcement des liens entre la ville de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Afin d'assurer la continuité de l'entretien des locaux situés au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pendant les périodes d'absence (congés, RTT, maladies, formation, ...) et au terme d'une réflexion commune, la mise à disposition individuelle d'agent à temps non complet apparaît comme une solution.

La mise à disposition de ces 4 agents prendrait effet à compter du 1^{er} mars 2026 pour une durée d'un an. Conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse remboursera la quote-part de salaire à la ville de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 1% d'un temps complet de Madame Catherine FERRANTE en qualité d'agent d'entretien à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à compter du 1^{er} mars 2026 pour une durée de 1 an ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 1% d'un temps complet de Madame Marie-Thérèse GREGORIO en qualité d'agent d'entretien à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à compter du 1^{er} mars 2026 pour une durée de 1 an ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 1% d'un temps complet de Madame Nathalie WITWICKI en qualité d'agent d'entretien à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à compter du 1^{er} mars 2026 pour une durée de 1 an ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 1% d'un temps complet de Madame Maria MUNOZ en qualité d'agent d'entretien à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à compter du 1^{er} mars 2026 pour une durée de 1 an ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2026 et suivants.

N°005 : Mutualisation - Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à Initiative Terres d'Azur

Monsieur le Vice-président Raymond ALBIS expose au conseil communautaire :

Mise en place d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à Initiative Terres d'Azur pour la réalisation des missions d'agent d'accueil et d'assistant administratif à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 1 an.

Ne prend pas part au vote et quitte la salle : Jérôme VIAUD

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 30 % d'un temps complet de Madame Isabelle VERGASSOLA en qualité d'agent d'accueil et d'assistante administrative à Initiative Terres d'Azur à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 1 an ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Vice-président Raymond ALBIS à signer la convention jointe en annexe ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2026 et suivants.

N°006 : Signature d'une convention pluriannuelle de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers avec la SCIC Piste d'Azur – 2026/2029

Madame la Vice-présidente Dominique BOURRET expose au conseil communautaire :

Le projet de Centre des arts du cirque, initié et conçu par la SCIC Piste d'Azur, participe à la politique culturelle de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse en matière d'animation du territoire, de formation, de développement du spectacle vivant et en particulier les arts du cirque. Cette dernière a en effet reconnu d'intérêt communautaire le Pôle régional des arts du cirque.

Afin de poursuivre son projet dans le cadre de son objet statutaire, la SCIC doit pouvoir disposer de biens immobiliers et mobiliers constituant le support de ses missions.

À ce titre, il est proposé au conseil communautaire de signer une convention pluriannuelle (2026-2029) de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers avec la SCIC.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Monsieur Le Président : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur cette mise à disposition ? Pas de questions en soulignant l'intérêt de Piste d'Azur dans notre territoire, que ce soit à La Roquette, à Pégomas, à Grasse, dans chacune des communes, au bénéfice du campus universitaire et du campus d'enseignement supérieur que nous portons et qui vient enrichir cette démarche avec des recrutements à l'international, avec quelque chose de très qualitatif et envié sur le plan national. On ne peut que souligner la qualité de ce travail qui a été initié par mon prédécesseur, Jean-Pierre LELEUX et Dominique BOURRET, par les élus des différentes communes, qui porte ses fruits sur la mise en lumière des arts du cirque et vient s'ajouter au campus d'enseignement supérieur que nous avons voulu ensemble dans cette assemblée. Nous avons modifié nos statuts et nous nous sommes donné cette compétence commune et nouvelle pour attirer plus de jeunes et plus de formations sur le territoire.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers à la SCIC Piste d'Azur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

N°007 : Convention de mise à disposition de locaux dans le bâtiment Jacques Louis Lions au profit d'Université Côte d'Azur (2IP)

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Dans le cadre de ses compétences développement économique et développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse soutient le développement de la filière d'excellence « Arômes, Parfums et Cosmétique ».

Lors du conseil communautaire du 25 septembre 2025, une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Institut d'Innovation et de Partenariats Arômes Parfums Cosmétiques (2IP) d'Université Côte d'Azur a été adoptée.

Or, la version de la convention initialement délibérée doit être modifiée pour tenir compte de la réactualisation de certaines clauses notamment en matière de sûreté et de sécurité incendie.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention, annexée à la présente délibération.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RAPPORTER** la délibération n° DL2025_148 du 25 septembre 2025 approuvant le projet de convention de mise à disposition de locaux dans le bâtiment Jacques Lions au profit de Université Côte d'Azur ;
- **D'APPROUVER** la nouvelle version de la convention jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention.

N°008 : Convention avec la commune de Saint-Vallier-de-Thiery pour la refacturation des repas et goûters dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire

Monsieur le Vice-président Jean-Marc MACCARIO expose au conseil communautaire :

Dans le cadre de sa compétence jeunesse, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse assure la gestion des accueils de loisirs situés sur la commune de Saint-Vallier-de-Thiery, ainsi que la fourniture de repas et goûters aux enfants et aux animateurs de ces centres.

En date du 09 février 2023, une convention a été conclue avec la Caisse des écoles de Saint-Vallier-de-Thiery afin d'organiser la facturation des repas et goûters préparés par la société SNRH – Régal et Saveurs.

Cette convention étant arrivée à son terme, il est proposé au conseil communautaire de passer une nouvelle convention.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les modalités et conditions générales de la convention de refacturation des repas et goûters avec la commune de Saint-Vallier-de-Thiery, jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026, au chapitre 421, article 62878.

N°009 : Bilan annuel 2025 - Acquisitions / Cessions

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Conformément à l'article L5211-37 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est appelé à délibérer annuellement sur la gestion des biens et opérations immobilières effectuées pendant l'exercice budgétaire de l'année 2025.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions effectuées au cours de l'exercice de l'année 2025 par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;

- **DE NOTER** que ce bilan sera annexé au compte financier unique de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

N°010 : Mutualisation de service – Création du service commun « Mutation foncière »

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Dans le cadre des réflexions menées en matière de mutualisation, plusieurs communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) ont exprimé le souhait de bénéficier d'un accompagnement mutualisé en matière d'ingénierie foncière et de mutation immobilière.

Ce n'est pas une idée de l'administration, en se levant le matin et se disant comment faire un service foncier. Ce n'est pas une idée de l'un ou de l'autre, c'est une demande des communes parce que beaucoup de communes n'ont pas l'ingénierie en interne pour travailler sur cette question du foncier.

Nous avons répondu, à l'issue des échanges, et il a été convenu d'un commun accord de proposer un service commun d'ingénierie foncière porté par l'agglomération, auquel l'ensemble des communes membres pourront adhérer en fonction de leurs besoins. Il n'y a pas d'obligation, c'est sur la base du volontariat, du besoin ou de l'opportunité. Nous le proposons à partir du 1^{er} avril 2026. Cette convention fixe les modalités de création, de fonctionnement et de remboursement dudit service.

Ce sera placé sous la houlette de notre directrice générale adjointe de l'Aménagement et du Cadre de vie. D'ailleurs, elle en est très contente. Ça sera une plus-value supplémentaire pour les communes qui ont bien besoin de cela. Nous évoquions, ce matin au comité syndical du SCoT, l'utilité dans le magma de normes supérieures, SRADDET, SCoT, d'essayer d'aider les communes à cheminer vers l'écriture des projets de PLU, la conformité aux documents de normes supérieures et l'accompagnement avec toute cette mutation législative et réglementaire dans laquelle nous évoluons malheureusement tous les jours. Y a-t-il des questions ? Pas de questions sur la mutualisation foncière ?

Florence SIMON : Pas de questions, simplement de la reconnaissance envers la mise en place de ce service. Pour l'avoir moi-même utilisé et avoir déjà fait un acte administratif en mairie, c'est quelque chose d'extrêmement précieux pour nos communes. Je tiens à féliciter les agents qui travaillent sur ces sujets et à vous remercier, Monsieur le Président, de l'avoir mis en œuvre.

Monsieur le Président : Merci, Madame la Vice-présidente, ça me touche et merci de le dire pour les agents qui se donnent du mal et qui sont très professionnels pour accompagner et aider en service support.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** la création au 1^{er} avril 2026, d'un service commun mutualisé en matière de mutation foncière au service de l'ensemble des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **D'APPROUVER** les modalités et conditions générales de la convention constitutive du service commun et ses annexes, jointes à la présente ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions relatives au service commun en matière de mutation foncière entre la CAPG et les communes membres qui souhaitent adhérer au dispositif, telles qu'annexées, ainsi que tous les documents nécessaires concourant à la mise en œuvre dudit service.

N°011 : Mutualisation de service – Mise à jour de la convention constitutive du service commun de planification urbaine et élargissement du périmètre

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, est constitué un service commun de planification urbaine entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et les communes d'Amirat, Collongues, Gars et les Mujouls puis élargi la même année, à la ville de Grasse.

La compétence urbanisme est demeurée du ressort des communes mais les missions en lien avec la vie et l'évolution des documents d'urbanisme ont été mises en commun. Certaines communes ont manifesté récemment leur souhait d'adhérer à leur tour à ce service commun. Cette hypothèse était initialement prévue mais afin de tenir compte des évolutions organisationnelles du service depuis 2018, il est proposé au conseil communautaire d'adopter une nouvelle version mise à jour de la convention constitutive dudit service commun et d'élargir le périmètre à l'ensemble des communes de la CAPG intéressées.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** l'élargissement du périmètre du service commun planification urbaine aux communes du territoire de la CAPG à compter du 1^{er} avril 2026 ;
- **D'APPROUVER** les mises à jour du projet de convention et ses annexes, jointes à la présente ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention relative au fonctionnement du service commun entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les communes qui souhaitent adhérer au dispositif, selon le modèle annexé, ainsi que tous les documents nécessaires concourant à la mise en œuvre du service commun

N°012 : Aide à la production du parc social - Subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse aux opérations agréées sur l'année 2025 et autorisation de signature des conventions de financement

Madame la Vice-présidente Marie-Louise GOURDON expose au conseil communautaire :

Afin d'accompagner la production de logements locatifs sociaux sur son territoire, et conformément au programme d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) et à ses engagements formalisés dans la convention de délégation des aides à la pierre établie avec l'Etat (2021-2026), la communauté d'agglomération a défini un cadre d'intervention en faveur du logement social.

A ce titre, les organismes du logement social ont sollicité de la communauté d'agglomération des aides financières pour la réalisation de 12 opérations agréées en 2025, en contrepartie desquelles des droits à réservation supplémentaires lui ont été accordés. L'engagement financier de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse s'élève, au titre de l'année 2025, à 1 389 000.00 €.

Depuis que nous avons pris l'aide à la pierre, la communauté d'agglomération accorde des subventions aux bailleurs sociaux qui forment des projets sur nos communes. Ici, nous avons 12 opérations exactement, qui ont été agréées en 2025, en contrepartie desquelles des droits à réservation supplémentaires ont été accordés au nombre de 33 logements sociaux réservés pour l'agglomération. Le montant total de cette contribution de l'agglomération au logement se monte à 1 389 000 euros.

Je rappelle que ces sommes proviennent des pénalités de la loi SRU. Cela représente 242 logements sur l'ensemble du territoire. Il y a un projet à Pégomas, deux projets à Saint-Césaire, un projet à La Roquette, quatre à Mouans-Sartoux, quatre à Grasse.

Le principe de la délibération est d'autoriser le président à attribuer ces subventions et de bien préciser que ces subventions interviennent dans le cas de l'utilisation des fonds SRU perçus par la communauté d'agglomération. C'est une délibération importante.

Je précise que les 1 389 000 euros proviennent des pénalités de la loi SRU. Vous savez que nous les récupérons depuis que nous avons pris la compétence de l'aide à la pierre alors

qu'avant, ils étaient perdus. Du coup, ça nous permet de contribuer beaucoup mieux à la construction de ces projets, en plus de la garantie d'emprunt.

Monsieur le Président : C'est dans cet esprit que nous avons fait cette aide à la pierre, pour que cet argent pénalisant, le mot est faible, quand je vois ce que la commune de Grasse est ponctionnée, 1 300 000 euros cette année, que les surpénalités reviennent dans l'escarcelle et dans le giron de l'intercommunalité pour les redistribuer sur le territoire, pour faire des projets. Je n'ai rien contre Marseille, mais si tout cet argent part en dehors du territoire, c'est quand même dommage. Nous avons donc monté un service d'aide à la pierre qui permet de se structurer, de thésauriser la surpénalité, de reprendre la main politiquement aussi, sur les orientations que le maire souhaite sur sa commune. C'est ce qu'a fait Florence SIMON en disant : "Je souhaite maîtriser mon logement social, je souhaite maîtriser l'attribution et je souhaite accompagner des projets qualitatifs avec l'utilisation de ces fonds qui doivent revenir sur les territoires, qui vont produire des choses de qualité." Ça nous permet aussi de dire ce qu'on veut et ce qu'on ne veut pas sur le territoire. Ça nous permet d'avoir aussi la main et de ne pas juste subir des pénalités. Merci, Madame la Vice-présidente pour cette délibération ainsi rapportée sur ces projets.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre établi par la présente délibération, les subventions aux organismes du logement social affectées aux opérations de production du parc locatif social citées ci-avant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de ces subventions selon l'échéancier établi par la convention de financement ;
- **DE DIRE** que ces subventions interviennent dans le cadre de l'utilisation des fonds SRU perçus par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, en application de l'article 302-7 du Code de construction et de l'habitation pour les communes déficitaires en logements locatifs sociaux et reversés par l'Etat à la CAPG, au titre de la délégation des aides à la pierre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2026 et suivants au chapitre 204, article 20422 ;
- **D'ETABLIR** les conventions de financement correspondantes, jointes en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les organismes du logement social ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°013 : Maintien des garanties d'emprunt accordées à la société Logis Familial au bénéfice de la société 1001 Vies Habitat dans le cadre de sa fusion-absorption

Madame la Vice-présidente Marie-Louise GOURDON expose au conseil communautaire : Les deux délibérations qui arrivent font état de l'évolution en interne ou entre elles des bailleurs sociaux. Ici, il s'agit de la fusion absorption de Logis Familial par l'entreprise sociale 1001 Vies Habitat. Ça a été finalisé le 31 décembre 2025. Cette dernière sollicite le maintien des garanties d'emprunt qu'elle avait obtenues pour ces projets au sein de la communauté d'agglomération. C'est un transfert de titres. Il est proposé de dater ce maintien pour les prêts en cours dans les mêmes conditions que celles prévues initialement au profit de 1001 Vies Habitat à la place de Logis Familial.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE MAINTENIR** les garanties d'emprunt initialement accordées à la société *Logis Familial* au bénéfice de la société *1001 Vies Habitat*, dans le cadre de la fusion-absorption prenant effet au 31 décembre 2025 ;
- **DE PRECISER** que les garanties maintenues couvrent les mêmes échéances et conditions financières que celles prévues initialement dans les contrats de prêt garantis par la communauté d'agglomération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°014 : Cession de patrimoine par la société 3F Sud à la société Grand Delta Habitat de 4 ensembles immobiliers représentant 395 logements locatifs sociaux situés à Grasse (06 130) - Garantie de prêt transfert de patrimoine - Contrat de Prêt N° 181174

Madame la Vice-présidente Marie-Louise GOURDON expose au conseil communautaire : C'est un petit peu différent. C'est l'entreprise sociale pour l'habitat Grand Delta Habitat qui prévoit l'acquisition, auprès de la société 3F Sud, de 395 logements locatifs sociaux situés dans quatre résidences de Grasse, financée par un prêt de transfert de patrimoine accordé par la Banque des territoires. Elle sollicite, de la communauté d'agglomération, sa garantie totale pour ce prêt. Aussi, est-il proposé au conseil d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour une ligne de prêt d'un montant de 28 238 770 euros. En contrepartie, le bailleur s'engage à réserver 79 logements de plus pour la communauté d'agglomération.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de prêt N°181174, joint en annexe et suivant les modalités exposées ci-dessus ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts et de réservation de logements, jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération

N°015 : Demande de classement en catégorie II de l'Office de tourisme intercommunal porté par la Société Publique Locale (SPL) Pays de Grasse Tourisme

Monsieur le Président expose au conseil communautaire : Cette délibération est une demande de classement en catégorie 2 de l'office de tourisme intercommunal, portée par notre nouvelle SPL. Au titre des missions statutaires, nous avons cette société publique locale qui assure des missions dévolues aux offices de tourisme pour le compte de notre communauté d'agglomération. Ça fait suite au contrôle de la chambre régionale des comptes qui demandait que nous puissions ne pas avoir une association dite transparente, mais que nous puissions créer une société ad hoc. Nous l'avons fait. Afin de renforcer l'attractivité de la destination du Pays de Grasse, l'office de tourisme peut solliciter une demande de classement pour une durée de cinq ans. C'est ce que nous vous proposons de faire dans cette délibération avec les offices de tourisme qui peuvent être classés par catégorie 1 ou 2 suivant le niveau des aménagements et des services garantis au public, en fonction des critères fixés par un tableau de classement élaboré par la direction générale

des entreprises et homologué par un arrêté ministériel. Cette démarche permet aux communes de la zone compétente d'obtenir la dénomination commune touristique, un signe national de reconnaissance officielle du professionnalisme valorisant le travail quotidien, incitant à l'amélioration continue des services, améliorant la visibilité et la crédibilité de l'office de tourisme auprès des socioprofessionnels et qui renforce l'attractivité de la destination au sens le plus large. Notre SPL a proposé, à l'agglomération, un dossier démontrant le respect de ces critères de classement de catégorie 2, articulé autour de neuf axes : l'office de tourisme accessible et accueillant ; les périodes horaires d'ouverture sont cohérentes ; la fréquentation touristique de la zone géographique d'intervention ; l'information est accessible à la clientèle étrangère ; l'information touristique collectée est exhaustive, qualifiée et mise à jour ; les supports d'information touristique sont adaptés et complets, actualisés ; l'office de tourisme est à l'écoute des clients et engagé dans une démarche pour promouvoir la qualité et le progrès ; l'office de tourisme dispose de moyens humains pour assurer sa mission ; l'office de tourisme assure le recueil statistique et met en œuvre une stratégie de tourisme local.

Il est proposé de soumettre une demande de classement à cet office de tourisme auprès des représentants de l'État et du département des Alpes-Maritimes.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la demande de classement en catégorie II présenté par l'Office de tourisme intercommunal porté par la SPL *Pays de Grasse Tourisme* ;

DE SOUMETTRE la demande de classement de l'Office de Tourisme intercommunal porté par la SPL *Pays de Grasse Tourisme* auprès de la préfecture des Alpes-Maritimes

Monsieur le Président : Le rapport d'activité du référent déontologie et laïcité du CD06 2025 vous a été communiqué. Vous l'avez lu, on peut en prendre acte. Prise d'acte du rapport d'activité sur le référent déontologie et laïcité du CD06.

Mes chers collègues, nous voilà au dernier conseil communautaire de la mandature. Forcément, c'est émouvant. Pour certains, le cœur doit battre vite et fort parce que c'est aussi un moment dans lequel le prochain rendez-vous, ce sera suite au renouvellement des instances démocratiques, au renouvellement des municipalités, et les municipalités reconstitueront la communauté d'agglomération et sa gouvernance. Je voudrais rendre un hommage appuyé à tous les élus qui se sont engagés au service du territoire, au service de nos dénominateurs communs, de nos thématiques intercommunales. Vous avez donné du temps, vous avez donné des soirées, vous avez donné du temps dans des commissions, des débats où vous vous êtes engagés pour représenter votre commune dont vous êtes issus au sein de cette assemblée intercommunale. Je voudrais saluer le parcours de chacune et chacun des élus qui ne seront plus avec nous après ce moment de renouvellement démocratique. Je parle des futurs élus parce qu'on ne sait pas si nous-mêmes on y sera. Pour certains, ce sera plus facile que pour d'autres puisqu'ils n'ont pas de concurrence sur leur commune. On imagine, par exemple, que certains seront là et d'autres, c'est moins sûr, parce qu'il y a un débat démocratique qui doit passer par là avant. Je voudrais saluer d'abord ceux qui ne se représenteront pas devant le corps électoral et qui ont fait leurs choix, leur dire notre gratitude, notre reconnaissance, notre respect pour ce temps donné au service des autres. Je voudrais les remercier pour le bon climat dans lequel nous avons évolué dans cette communauté d'agglomération, un climat de sérénité, un climat où nous avons installé une clé de gouvernance avec tous les élus, avec tous les territoires, sans être dans des logiques de partis, de clans, mais dans une logique territoriale. Nous avons installé dans la clé de gouvernance, non pas des rapports de puissance entre les capacités démographiques des communes, mais un maire, une voix. Un maire, une voix dans le bureau des maires. Quand nous avons eu des débats, chaque maire a porté sa voix de manière égale, l'un à côté de l'autre. Je voudrais remercier ceux qui ont consacré du temps au service de ce territoire, qui ont fait évoluer notre communauté d'agglomération.

Souvenons-nous, il y a quelques années, trois entités, une communauté d'agglomération, deux communautés de communes, avec des trajectoires, des projets de territoires, des masses salariales, des traitements et salaires, des fonctionnements, des gouvernances et

des présidents différents. Nous avons harmonisé, homogénéisé. Nous avons travaillé à ce que personne ne se renie, mais que tout le monde fasse un territoire ensemble, celui du Pays de Grasse. Je crois, à l'instar de ce que nous avons fait dans le premier jour, mon cher Gilles, quand, de clocher en clocher, nous avons fait ce passage de relais, de témoin dans chacune des villes. Ça a créé aussi du lien pour que les gens s'identifient au Pays de Grasse. Je crois qu'aujourd'hui, dans nos perceptions collectives, on ne se dit plus « j'étais Terre de Siagne », « j'étais Monts d'Azur », ou « j'étais Pôle Azur Provence ». On est du Pays de Grasse parce qu'on travaille ensemble, parce qu'on voit les choses ensemble, parce qu'on a un projet qui est commun, partagé, celui de la solidarité, peut-être plus qu'ailleurs. Quand on regarde dans le département des Alpes-Maritimes, cette solidarité s'exprime fortement. Ce n'est pas un mot, ce ne sont pas des slogans creux ni des flyers postés sur les boîtes aux lettres des uns et des autres. Ce sont des choses incarnées et vécues, à l'image de ce que l'on a fait avec la dotation de solidarité, avec le FPIC inversé ou encore avec les dernières participations financières de la communauté d'agglomération en direction des communes. Je veux remercier ceux qui ont donné ce temps et cette énergie. Je forme le vœu que nous puissions continuer à nous voir et que nous puissions continuer à collaborer. Il y a des instances qui seront créées, je vous invite à me contacter pour que nous puissions continuer à siéger dans des instances complémentaires, comme le conseil de développement, comme tant de structures dans lesquelles on aura besoin du regard, de la contribution, du bénévolat et de l'engagement de tous. Je forme le vœu que nous puissions continuer à œuvrer ensemble au service de ce territoire que nous aimons tant. Je vous remercie du fond du cœur, toutes et tous, ceux qui vont tourner une page, ceux qui ont choisi de ne pas se représenter devant le corps électoral. Je voulais vous exprimer notre profonde gratitude. Je vous propose qu'on se lève pour les applaudir et leur dire merci.

—Applaudissements—

La séance est levée à 15h28.

Le présent procès-verbal est mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Le Secrétaire de séance

Philippe BONELLI



Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

